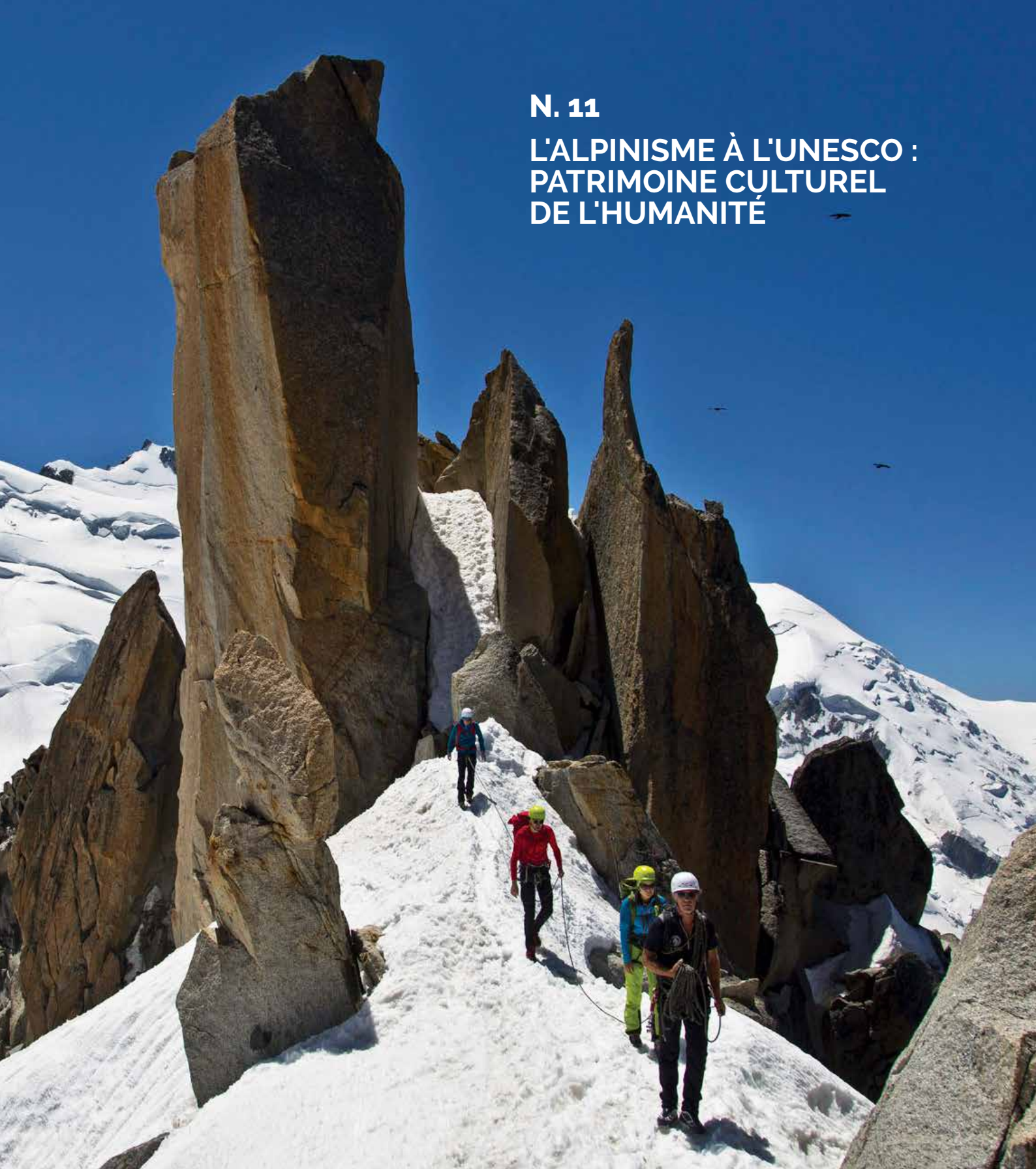




N. 11

L'ALPINISME À L'UNESCO : PATRIMOINE CULTUREL DE L'HUMANITÉ

CHAMONIX-MONT-BLANC

Le magazine de Chamonix et de sa vallée **FÉVRIER 2020**



3

L'ALPINISME AU
PATRIMOINE
CULTUREL DE
L'UNESCO

11-14

RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE :
AIDES FINANCIÈRES
ET PERMANENCES

18-19

BUS ET TRAIN :
LES NOUVEAUTÉS
DE L'HIVER

20

PROJET ADAPT MONT-
BLANC : S'ADAPTER
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

21

ÉLECTIONS
MUNICIPALES ET
COMMUNAUTAIRES :
MODE D'EMPLOI

ÉDITO DU MAIRE

Retrouvez nos informations :
www.chamonix.fr
www.cc-valleedechamonixmb.fr
et sur Facebook :
Mairie de Chamonix-Mont-Blanc
Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

HÔTEL DE VILLE

8h30 - 12h / 13h30 - 17h. Ouvert
au public du lundi au vendredi
Service population fermé le lundi
matin et ouvert le samedi matin

Accueil 04 50 53 11 13

Urgence administrative

04 50 53 07 36

Urgence technique

04 50 53 75 29

Permanence mairie

06 24 33 66 10

72 heures N° Vert

0800 34 55 10

MAIRIE ANNEXE ARGENTIÈRE

04 50 54 03 06

DÉCHETTERIES

Bocher 04 50 54 45 13

Closy 04 50 54 68 94

ESPACE TAIRRAZ

04 50 55 53 93

MUSÉE ALPIN

04 50 53 25 93

MAISON MÉMOIRE PATRIMOINE

04 50 54 78 55

MÉDIATHÈQUE

04 50 53 34 82

CENTRE SPORTIF

RICHARD BOZON

04 50 53 09 07

Patinoire 04 50 53 12 36

Tennis/Squash 04 50 53 28 40

POLICE MUNICIPALE

04 50 53 75 02 / 06 25 42 02 32

MJC 04 50 53 12 24

CLUB DES SPORTS

www.chamonixsport.com

Chamonix 04 50 53 11 57

Argentière 04 50 54 16 36

OFFICE DE TOURISME

www.chamonix.com

Chamonix 04 50 53 00 24

Argentière 04 50 54 02 14

GENDARMERIE Composez le 17

POMPIERS Composez le 18

PGHM 04 50 53 16 89

N° INTERNATIONAL DE SECOURS

Composez le 112

SAMU Composez le 15

HÔPITAL 04 50 53 84 00

PERMANENCES « INFO

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE »

Deux mercredis par mois au rez-de-
chaussée de la Mairie, de 9h à 12h

PERMANENCES CONCILIAATEUR DE

JUSTICE 1^{er} et 3^e jeudi du mois à la

Maison de services au public, 14h à 17h

Directeur de la publication **Éric Fournier**

Réalisation Direction de la Communication

Maquette **Cynthia Durand**

Photographies **Jean-Marc Milhomme,**

Cynthia Durand & D. R.

Photo couverture © **Brey-Photography.de**

Impression Monterrain sur papier PEFC

< Préserver la qualité de vie du territoire >

Ce bulletin est le dernier du mandat. Il intervient au milieu d'un hiver globalement favorable à l'économie touristique et à ses acteurs, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Les derniers mois auront été marqués par des opérations importantes que ce bulletin relate : livraison de 32 logements accessibles à Argentière, mise en service d'une centrale hydro-électrique produisant de l'énergie propre pour 10 000 personnes, intégration des deux premiers bus au gaz dans le parc de Chamonix bus, ouverture de la nouvelle télécabine de la Flégère, présentation des enjeux de la démarche AdaPT Mont-Blanc pour anticiper dans les meilleures conditions le changement climatique.

Avec une mention particulière pour la reconnaissance de l'alpinisme comme élément du patrimoine mondial ; car le label UNESCO, ce n'est pas une médaille de plus accrochée au revers du veston du territoire, c'est à nos yeux un instrument concret de la vitalité et de l'exemplarité de la communauté montagnarde et de ses pratiques.

En espérant que tous ces moments contribuent à préserver la qualité de vie du territoire et son avenir.

Votre maire



Photo © Office de Tourisme Chamonix-Mont-Blanc, Morgane Raylat

PATRIMOINE

RECONNAISSANCE DE L'UNESCO **L'alpinisme devient patrimoine culturel immatériel de l'humanité !**

La décision a été prise le 11 décembre 2019 lors de la 14^e session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO qui s'est tenue à Bogota. L'alpinisme est désormais inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'humanité.

C'est un grand jour pour l'alpinisme qui se voit décerner une reconnaissance prestigieuse, obtenue au terme d'une démarche initiée en 2011, par les communes de Chamonix-Mont-Blanc, berceau de la pratique, et de Courmayeur, lors de la remise des prix des Piolets d'Or.

Cette annonce est le résultat de 8 années de préparation et d'élaboration d'une candidature par les trois territoires situés au pied du Massif du Mont-Blanc, la Suisse, l'Italie et la France. Cette association a clairement été un facteur d'enrichissement considérable de la réflexion

autour des sources, des valeurs et de l'avenir de l'alpinisme. Les travaux de scientifiques et d'universitaires, associés à la candidature, ont permis de produire une somme importante de connaissances et de témoignages, qui caractérise l'alpinisme et le documente.

L'inscription au PCI est un moment heureux, mais il n'est que l'aboutissement d'une première étape. Défini comme une activité qui s'appuie sur une tradition, une transmission, l'alpinisme est une activité vivante, qui a évolué au cours de son histoire et continuera d'évoluer. Le PCI n'est pas un musée, c'est un soutien qui aide à assurer l'avenir d'une activité. Les États soumissionnaires et la communauté porteuse de la candidature (les Clubs alpins, associations de guides, collectivités locales des trois pays) engageront des actions de sauvegarde, de

défense et de développement, avec comme souci de respecter un principe fondamental, la préservation du libre accès à la haute montagne pour des pratiques responsables conformes à l'esprit de l'alpinisme. Formation, information seront les clés de la pérennité de la pratique. Les mesures de sauvegarde protégeront les montagnes et l'activité, afin que l'alpiniste puisse continuer à trouver là-haut bonheur et liberté, en toute autonomie et en toute responsabilité de ses gestes.

L'alpinisme est beaucoup plus qu'un sport, c'est une pratique enracinée dans le territoire et transmise de génération en génération : un formidable creuset et révélateur de valeurs, gisement inépuisable d'expériences et d'interactions entre l'homme et la montagne que ce classement a vocation à valoriser et à perpétuer.



EN IMAGES

Décembre 2019

Des **nouveaux jeux d'eau**
pour les enfants à la piscine



Décembre 2019

Livraison de **32 logements permanents** à Argentière



« Chamonix
se dote de
nouveaux
équipements »

Novembre 2019

Mise en service de la **centrale hydroélectrique** de Taconnaz



EN IMAGES



Octobre 2019
Inauguration à la Vigie du
nouveau centre d'exploitation
des routes départementales

EN IMAGES

Automne 2019

Nouvelle chaudière à gaz
au Centre sportif



Décembre 2019

Aménagement du carrefour des
Praz aux abords de La Flégère



Automne 2019

Rénovation énergétique :
nouveaux vitrages pour la salle
Madeuf du Centre sportif



EN IMAGES



Décembre 2019

Salle de spectacles et de convivialité :
le curage du bâtiment est terminé

« Chamonix
se dote de
nouveaux
équipements » »

EN IMAGES



Décembre 2019
1^{er} podium individuel en Coupe
du Monde (3^e en Snowboard
cross) pour Merlin Surget



EN IMAGES

Novembre 2019

Aurélien Ducroz termine 5^e
de la Transat Jacques Vabre



Photo © Eric Gachet

Décembre 2019

Illuminations de Noël :
la ville est mise en lumière



GRAND HÔTEL COUTTET : SIGNATURE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE AVEC PARIS INN GROUP

Le 6 décembre 2019, Éric Fournier, Maire de Chamonix et Grégory Pourrin, directeur général de Paris Inn Group ont signé en mairie le contrat de concession de service pour la réhabilitation et l'exploitation d'un hôtel 5 étoiles au Couttet.

Établissement hôtelier emblématique de l'âge d'or de l'alpinisme, le Grand Hôtel Couttet, construit au milieu du XIX^e siècle puis transformé en centre de vacances après la seconde guerre mondiale avait été racheté par la commune en 1990.

La commune a posé plusieurs exigences à cette rénovation dans laquelle l'opérateur investit près de 30 M d'euros : le nom de « Grand hôtel Couttet » sera imposé, le bâti existant sera respecté, le parc et la tourelle seront préservés.

La commune percevra une redevance prévisionnelle de 350 000 euros par an à partir de la 5^e année et l'ensemble construit reviendra dans le patrimoine communal en fin de contrat. Ce sera le 4^e établissement classé 5 étoiles de Chamonix. Une cinquantaine d'emplois devraient être créés.



CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE TACONNAZ : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'INVESTISSEMENT

Éric Fournier, Maire de Chamonix, Maurice Désailoud, Maire des Houches et Patrick Delbos, directeur France de Voltalia ont signé le 9 décembre 2019 en mairie des Houches le protocole d'investissement entre les deux communes et la société VOLTALIA régissant les conditions de l'entrée des communes au capital de la société dédiée TACONNAZ ÉNERGIE.

Les communes des Houches et de Chamonix-Mont-Blanc ont contractualisé avec la société Voltalia pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Taconnaz qui sépare les deux communes. Les communes sont actionnaires de la société Taconnaz Énergie et l'hydroélectricité produite sera directement injectée dans le réseau local et commercialisée par la Régie électrique des Houches.

La centrale est désormais en service. La production moyenne est évaluée à 12,5 Gwh, équivalant à la consommation de 10 000 personnes ou 4000 foyers (hors chauffage).

Cette opération rend compte de l'engagement concret du territoire pour assurer sa transition énergétique et développer localement les énergies renouvelables.

COLLECTE DE JOUETS AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE

La collecte de jouets organisée cet automne par Century 21 Chevallier Immobilier au profit des enfants du secours populaire a rencontré un franc succès. 1660 jouets ont pu être collectés grâce à la générosité des habitants de la vallée ! La mairie a été associée à cette opération, à la fois en organisant un point de collecte à l'entrée de la mairie et en assurant un relais de communication. Un goûter a rassemblé les partenaires le 11 décembre en présence du Maire et d'élus.



CONCERT AU TEMPLE AU PROFIT DE LA P'TITE ÉPICERIE

Un concert de chansons et de musiques de Noël a été organisé au temple par la Communauté de communes de la vallée de Chamonix le 13 décembre au profit de sa petite épicerie. Les personnes présentes ont pu déposer des denrées et des produits d'hygiène pour les bénéficiaires de la P'tite Épicerie avant de partager le verre de l'amitié.

OUVERTURE DES URGENCES

Le service des urgences de l'hôpital de Chamonix est ouvert au public jusqu'au dimanche 29 mars 2020. Les urgences sont ouvertes tous les jours de 8h à 20h. L'hôpital de Chamonix, situé 509, Route des Pèlerins est joignable au 04 50 53 84 20.

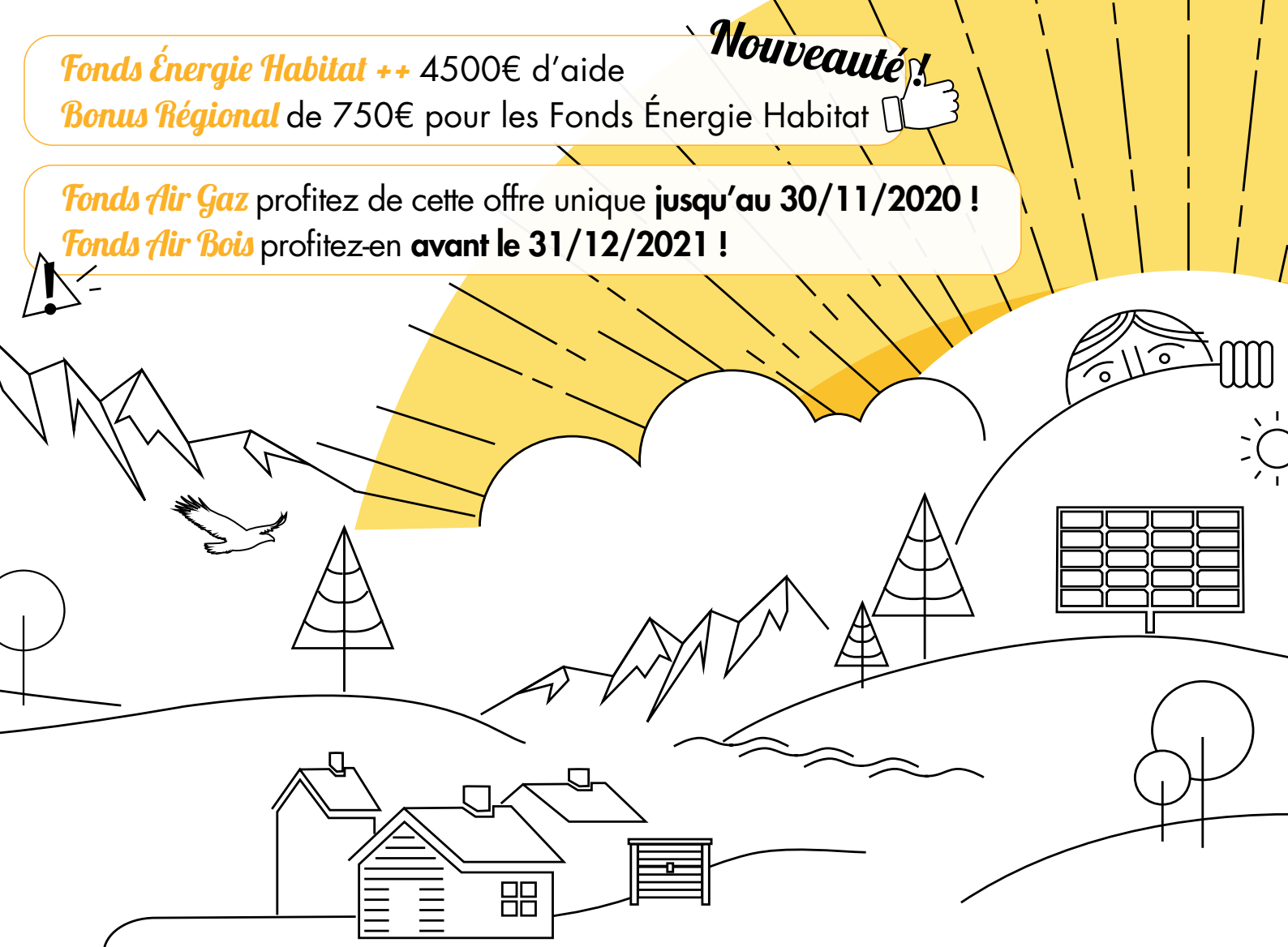
Fonds Énergie Habitat ++ 4500€ d'aide

Bonus Régional de 750€ pour les Fonds Énergie Habitat

Nouveauté! 

Fonds Air Gaz profitez de cette offre unique **jusqu'au 30/11/2020 !**

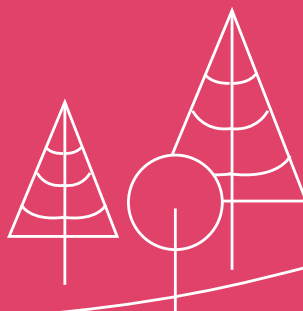
Fonds Air Bois profitez-en **avant le 31/12/2021 !**



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ *en Vallée de Chamonix Mont-Blanc*

Le secteur de l'habitat est identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. C'est pourquoi la collectivité incite les résidents de la vallée à passer à l'acte de la rénovation énergétique en leur proposant une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces. Profitez-en maintenant, d'autant plus que certaines de ces aides, comme le Fonds Air Gaz, deviendront, sous la pression de la réglementation nationale, moins avantageuse dès la fin 2020 !

UN BON PLAN pour ma maison !



Accompagnement personnalisé et gratuit dans votre projet de rénovation énergétique

Deux mercredis par mois, nos conseillers spécialisés vous reçoivent, étudient avec vous votre projet et vous accompagnent dans vos démarches de rénovation énergétique. Vous définissez ensemble la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Vous étudiez les différentes aides financières possibles pour finaliser votre plan de financement.

Ces permanences « info rénovation énergétique » sont assurées et financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses partenaires.

De nombreux travaux de rénovation énergétique sont éligibles aux aides de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix : isolation thermique du toit et des murs donnant sur l'extérieur (isolation par l'extérieur et par l'intérieur), isolation des combles, installation d'une pompe à chaleur, d'un chauffe-eau ou d'un chauffage solaire, pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques, audit énergétique, etc.

Permanences 2020 rez-de-chaussée de la Mairie de Chamonix, de 9h à 12h

8 & 22 janvier • 5 & 19 février
4 & 18 mars • 1^{er} & 15 avril
6 & 20 mai • 3 & 17 juin
1^{er} & 15 juillet

8 A
diffé

Fonds Énergie

- Aide de la Com
- plafonnée à 150
- gratuit de leur ré
- Bonus Régiona

Fonds Énergie

- Aide de la Com
- plafonnée à 300
- 1000€ supplér
- Bonus Régiona

Fonds Énergie

- Aide de la Com
- plafonnée à 450
- 1000€ supplér
- Bonus Régiona

Fonds Air Gaz

- Aide de 1000
- de l'installation d
- principaux ou se

Fonds Air Gaz

- Aide de 200 à 4

Aide à l'audi

- Aide pour incit
- Communauté de

Fonds Air Bot

- Aide d'un mon
- adressée aux rés

Programme

- Aide jusqu'à 7
- propriétaires bai



- Les F
- CCVC
- Fonds
- Le F
- dépar
- Le p
- Comm

AIDES FINANCIÈRES

rentes proposées



Fonds Énergie Habitat 1500€ / + 750€

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux 1500€, sans conditions de ressources, adressée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre de résidence principale de la vallée.
Plafond de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Énergie Habitat + 3000€ / + 1000€ / + 750€

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux 3000€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire deux types de travaux en même temps.
Plafond de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Énergie Habitat ++ 4500€ / + 1000€ / + 750€

Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 20% du coût des travaux 4500€, adressée aux résidents principaux souhaitant faire au moins 3 types de travaux en même temps.
Plafond de 750€ selon performance énergétique.

Fonds Air Gaz 1000 à 2400€ jusqu'au 30/11/2020 !

Montants de 1000€ à 2400€ pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation), adressée aux résidents principaux ou secondaires, que votre habitation soit ou non raccordée.

Fonds Air Gaz Copropriétés 200€ à 400€

Montants de 200€ à 400€ par lot pour une conversion gaz de votre chaudière, adressée aux résidents principaux ou secondaires.

Aide à l'audit énergétique des copropriétés

Permet aux copropriétés d'engager des travaux de rénovation énergétique. Prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 80% du coût de l'audit.

Fonds Air Bois 2000€ jusqu'au 31/12/2021 !

Montant forfaitaire de 2000€ plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources, adressée aux résidents principaux souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois performant.

Programme "Habiter Mieux" jusqu'à 70% d'aides

Montants de 0% à 70% d'aides, adressée aux propriétaires occupants aux revenus modestes à très modestes ou aux locataires. 20% des foyers de la vallée de Chamonix sont concernés.



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

haute
savoie
le Département



Fonds Énergie Habitat (2015), Fonds Énergie Habitat + (2016), Fonds Air Gaz (2017, convention CMB et GrDF), Fonds Air Gaz Copropriétés (2019), Aide à l'audit énergétique des copropriétés (2019) et Fonds Énergie Habitat ++ (2019) sont des dispositifs 100% Vallée de Chamonix.

Fonds Air Bois (2013) est un dispositif mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les cinq Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve, porté par le SM3A.

Programme "Habiter Mieux" (2015) est un dispositif créé par l'ANAH, aidé par la Communauté de Communes et le Conseil départemental.

PENSEZ-Y *aussi !*

- **Crédit d'impôt transition énergétique et MaPrimeRénov'**

Montant forfaitaire selon les travaux effectués et le niveau de ressources.

⚠ Révision du CITE dès 2020, désormais soumis à conditions de ressources.
Renseignements sur le site du Ministère www.ecologique-solidaire.gouv.fr

- **Certificats d'économie d'énergie (C2E)**

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.). Ceux-ci sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels.

Le recours aux C2E permet d'alléger votre facture de 5 à 10%.

- **Eco-prêt à taux zéro**

Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale antérieure à 1990, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec le crédit d'impôt sous conditions et avec le Fonds Energie Habitat sans condition. Remboursement fixé sur 10 ans, voire 15 ans selon travaux.

- **TVA à 5,5% pour tous les travaux de rénovation énergétique**

Site internet dédié *renovalleechamonix.fr*

Ce site vous apporte une assistance renforcée à toutes les étapes de votre projet, en partenariat avec



**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC**

cc-valleedechamonixmb.fr
renovalleechamonix.fr

**CONSEILLÈRE
INFO ÉNERGIE**

Élodie RONGER
06 21 92 69 97
eronger@innovales.org

PROGRAMME

« Habiter Mieux »
04 50 09 51 90
g.mesnier@soliha.fr

BALADE THERMIQUE AUX PÈLERINS

Élodie Ronger, notre conseillère Info énergie, munie d'une caméra thermique, et accompagnée par élus et représentants des services, a proposé le 16 décembre en soirée une balade thermique à plusieurs habitants des Pèlerins. Objectif ? Découvrir les points forts et les points faibles de l'isolation de chaque habitation - appartement ou maison -, visualiser où se font les déperditions thermiques d'un logement (tassement d'isolant, ponts thermiques, etc.) et échanger sur les solutions adaptées pour y remédier. La rénovation énergétique... pensez-y ! Nos conseillers répondent à toutes vos questions et vous accompagnent gratuitement dans votre projet.



LE COMITÉ DE MASSIF DES ALPES SE RÉUNIT À CHAMONIX

Coprésidé par Pierre Dartout, préfet coordonnateur, préfet de région PACA et Chantal Eymeoud, vice-présidente du Conseil régional PACA, ce comité a été l'opportunité, le 4 novembre 2019, pour Irène Alvarez (CREA) de présenter des éléments chiffrés sur le changement climatique dans les Alpes et pour Éric Fournier de présenter les actions de l'Espace Mont-Blanc pour l'adaptation aux changements climatiques (Programme AdaPT Mont-Blanc). Le Comité de Massif des Alpes définit les objectifs et précise les actions souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif.

LE BIVOUAC DES PÉRIADES REDESCENDU DANS LA VALLÉE

Le bivouac des Périades a servi à des générations d'alpinistes depuis 1925 (rénové en 1996), date de son installation au cœur du Massif du Mont-Blanc, à plus de 3400m d'altitude. L'amas rocheux sur lequel il était installé s'est en partie écroulé en août 2019, rendant son maintien sur le site actuel dangereux. Il a été décidé de le redescendre dans la vallée et d'étudier la mise en place d'un nouveau bivouac sur une zone rocheuse encore saine. Opération renforcée par une souscription très réussie organisée par des guides chamoniards. Le bivouac a été temporairement placé à l'entrée du Majestic. Il sera ensuite intégré aux collections du Musée Alpin.



CONFÉRENCE TRANSFRONTALIÈRE MONT-BLANC

Venues de France, de Suisse et d'Italie, une quarantaine de personnes ont participé le lundi 16 décembre 2019 à Chamonix à la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB). Au programme notamment des débats : point d'étape par les experts missionnés des trois côtés du Mont-Blanc sur la candidature du Massif au patrimoine de l'UNESCO (catégorie « paysage culturel »), retour sur AdaPT Mont-Blanc qui offre une boîte à outils pour aider les élus dans leur politique d'adaptation face aux changements climatiques, présentation du nouveau portail de l'Observatoire du Mont-Blanc...



DÉCÈS DE L'ALPINISTE ROBERT PARAGOT

Robert Paragot, décédé le 24 octobre 2019, a marqué l'histoire de l'alpinisme contemporain, en conduisant des expéditions remarquables : notamment celles de la face sud de l'Aconcagua en 1954, du Jannu en 1962, du pilier ouest du Manaslu en 1971. Ces ascensions en ont fait une référence de l'alpinisme moderne, justement récompensée par l'attribution du Piolet d'Or carrière à Chamonix en 2012.



SUCCÈS DES PRÉVENTES DE PASS VALLÉE « DOMAINES NORDIQUES »

Grâce à une communication soutenue à l'automne 2019, les préventes de "Pass vallée Chamonix" qui donnent accès aux domaines nordiques de la vallée de Chamonix ont plus que doublé par rapport à l'année dernière. Preuve que vous êtes de plus en plus nombreux à attendre la saison nordique avec impatience et à reconnaître la qualité des domaines. Les forfaits sont toujours en vente en ligne (nordicpass74) ou à la Maison nordique.



EN IMAGES

Janvier 2020

Accueil des renforts saisonniers
de gendarmes, policiers et pompiers



Décembre 2019
Réouverture de la section
des jeunes sapeurs pompiers
de la Vallée de Chamonix



EN IMAGES



Décembre 2019
500 personnes participent
au repas de Noël des aînés



Octobre 2019
Nos élèves passent le permis cycliste
(Attestation de Première
Éducation à la Route/APER)

« Chamonix
au plus près
de chacun »



Nouveau bus au gaz GNC



MOBILITÉS



PRENEZ LE BUS POUR VOUS DÉPLACER DANS LA VALLÉE DE CHAMONIX **Les nouveautés de l'hiver**

Le bus est un mode privilégié de déplacement dans la vallée de Chamonix. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, autorité organisatrice des transports, propose, via son opérateur Chamonix Bus, un réseau de transports par bus de type urbain sur l'ensemble de son territoire. Il est emprunté par 2,5 millions de voyageurs/an, dont 58% en hiver.

1 315 000 kilomètres sont parcourus par an, dont 640 000 en hiver. Le budget annuel consacré par la Communauté de communes de la vallée de Chamonix au service de transport par autobus est de 5 350 000 €, dont 38% pris en charge par les sociétés de remontées mécaniques.

Nouveauté importante de cet hiver : 2 bus au gaz entrent dans la flotte déjà constituée de Mulets 100%

électrique, de bus hybrides et de bus Euro 6 ou 5 EEV, les normes les plus restrictives en matière de protection de l'environnement. Par ailleurs, 2 autres bus au gaz rejoindront la flotte lors du 1^{er} trimestre 2020.

Ces bus permettent une réduction de 30% des émissions de CO₂, une baisse de 95% de rejet de particules fines. Ils sont par ailleurs deux fois moins bruyants qu'un véhicule diesel.

L'hiver, le service s'adapte et se renforce. 39 véhicules sont en service (25 véhicules de plus/service de base), conduits par 81 chauffeurs (45 saisonniers en plus du service de base).

En plus des 6 services annuels (les 3 lignes structurantes 1, 2 et 3, Le Mulet, Chamo' nuit et Mobil'bus pour les personnes à mobilité réduite), 7 lignes saisonnières sont mises en service : Ligne 2b, renfort de la ligne

n°2 pour offrir une fréquence sur le haut de vallée de 10' en heure de pointe et 15' sur le reste de la journée ; Ligne 14, Télécabine du Brévent-Centre-Ville-Parking du Grépondomaine des Planards (toutes les 20') ; Ligne 15, 6 aller-retour supplémentaires entre Chamonix et Les Houches en passant par les Bossons ; Ligne 16, navette interne des Houches qui dessert la gare TER 18 fois par jour ; Ligne 17, Parking du Grépond-Télécabine de Planpraz (les lignes 14 et 21 offrent en combinaison une fréquence de 10' entre le parking du Grépond et la télécabine de Planpraz) ; Ligne 18, navette interne de Vallorcine depuis la Gare TER vers le domaine de ski de la Poya ; Ligne 19, navette qui relie la télécabine de Planpraz à la nouvelle télécabine de la Flégère, via la route des Praz, avec une fréquence à 30'.

Par ailleurs, la ligne 3 est renforcée pendant les vacances scolaires ■■■

MOBILITÉS

■■■ d'hiver avec un aller-retour supplémentaire entre Servoz et le domaine de ski des Houches. Enfin, la ligne 13 est redéployée pour favoriser des boucles courtes : 5 services complémentaires le matin aux lignes

2 et 2B dans le sens Les Praz-Flégère vers Les Grands-Montets-Le Tour et 6 services complémentaires l'après-midi dans le sens Grands-Montets-Les Praz-Flégère-Chamonix.

OFFRE FERROVIAIRE RENFORCÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS LOCAUX

À la demande conjointe de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix et de la Région, autorité organisatrice des transports collectifs régionaux, la SNCF applique depuis décembre 2019 une nouvelle grille horaire sur la ligne Saint-Gervais/Vallorcine. Cette nouvelle desserte a été renforcée et adaptée aux besoins locaux, pour répondre au mieux aux attentes des principaux usagers que sont les scolaires et les travailleurs.

Sont notamment mis en œuvre un renforcement du cadencement à l'heure dans les 2 sens car sans interruption dans la journée (plus de plage travaux comme précédemment) et une plage élargie avec une offre non-stop de 06h25 à 21h13. En tout, ce sont 32 trains journaliers avec des trains supplémentaires en allongement de parcours ou création. En chiffre, c'est +12% de « trains kilomètres » cet hiver par rapport à l'hiver 2019. Par ailleurs, meilleur cadencement des départs de Vallorcine vers Chamonix le matin (plus de coupure d'1h30).

Compte tenu des spécificités de cette ligne, les partenaires sont en train de travailler sur de nouvelles pistes d'amélioration de la desserte et du service. Objectif prioritaire : une extension la plus large possible de la desserte à la demi-heure par sens, telle qu'expérimentée depuis deux ans sur la saison d'été entre les Houches et Vallorcine.

Détail des trains supplémentaires :

- 1 train à 18h05 le soir pour remonter de Saint-Gervais à Chamonix en période scolaire : ce qui fait un cadencement à la demi-heure sur la pointe du soir : 17h28 - 18h05 - 18h28.
- 1 train en fin de journée, très utile : départ 20h28 de Chamonix vers Vallorcine.

NOUVEL ARRÊT SUR LE CIRCUIT DU MULET

Depuis le 14 décembre 2019, le Mulet, navette gratuite du centre ville, s'arrête devant l'EHPAD de Chamonix, rue François Devouassoux. Idéal pour ceux qui vont à la résidence Hélène Couttet/EHPAD de Chamonix ou à la crèche Les petites cordées.

Le nouvel arrêt se situe entre les arrêts « Le Lyret » à côté de l'École de musique (EMDI) et l'arrêt « François Devouassoux » à côté de la Draisine. Jusqu'au 22 avril 2020, le mulet circule tous les jours (y compris samedi, dimanche et jours fériés), de 8h à 19h15, avec une fréquence toutes les 12 minutes.



Photo © B.Magnien



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



QUELLES STRATÉGIES DURABLES D'ADAPTATION ?

Le projet transfrontalier AdaPT Mont-Blanc propose des pistes d'action pour répondre aux changements attendus.

Sujet d'actualité dans les territoires de montagne, le changement climatique et ses impacts sur les activités humaines n'est pas un futur lointain, notamment dans le domaine touristique où l'évolution de l'enneigement, le glissement des saisons et la modification des paysages nécessitent des prises de décisions rapides et partagées.

Le projet AdaPT Mont-Blanc, cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme INTERREG V-A France Italie ALCOTRA 2014-2020, a pour objectif principal de fournir des outils de planification et de gestion du territoire pour l'adaptation aux changements climatiques.

Les travaux de nombreux scientifiques, réalisés sur l'ensemble du territoire de l'Espace Mont-Blanc

dans le cadre du projet AdaPT Mont-Blanc, mettent en évidence que les changements sont déjà bien enclenchés et qu'ils vont s'accroître dans les prochaines décennies entraînant d'importantes modifications des milieux naturels : recul des glaciers, dégradation du permafrost, réduction de 4 à 5 semaines de l'enneigement jusqu'à 2000 m d'altitude sur les versants sud, accroissement de la forêt, migration en altitude des plantes et des animaux... Autant de menaces - mais aussi d'opportunités - qui nécessitent de faire rapidement les bons choix notamment en termes de stratégie touristique. Menace pour les domaines skiables en-dessous de 2000 m d'altitude qui seront difficilement viables. En revanche, opportunité pour un tourisme hors-saison qui profitera de l'allongement de la

période estivale. Problématique nouvelle par ailleurs : comment faire face aux possibles flux de touristes qui viendront se rafraîchir à la montagne lors des périodes de canicule ?

La démarche participative du projet AdaPT Mont-Blanc a rassemblé les élus des communes de l'Espace Mont-Blanc, les représentants des socio-professionnels et des associations pour rechercher des solutions pouvant aider le territoire à s'adapter. Ce travail important, mobilisant plus de 200 personnes sur trois thématiques principales : ressources naturelles et agriculture, risques naturels et tourisme durable, a abouti à la rédaction d'un cahier de recommandations. Un premier travail qui permettra de nourrir la boîte à outils finale du projet destinée à aider les élus dans leur stratégie d'adaptation.

IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

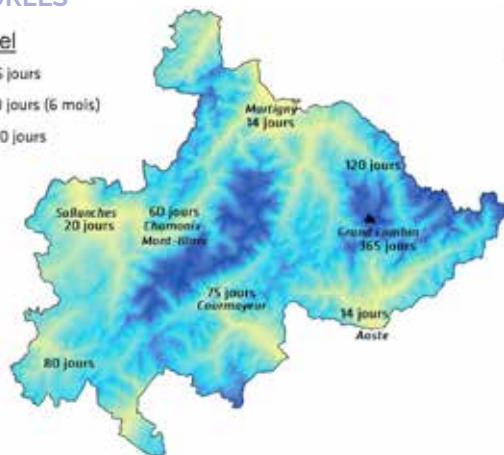
Paramètres physiques



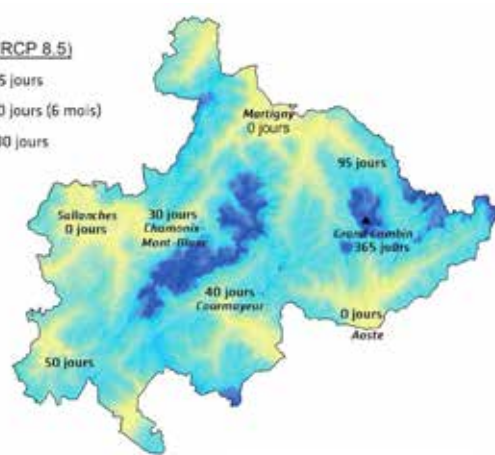
Enneigement

- Recul de 5 semaines depuis 1970 (Alpes du nord entre 1100 et 2500m)
- Recul de 20 à 30 jours en 2050 selon le scénario, l'altitude et l'orientation en 2050

Actuel

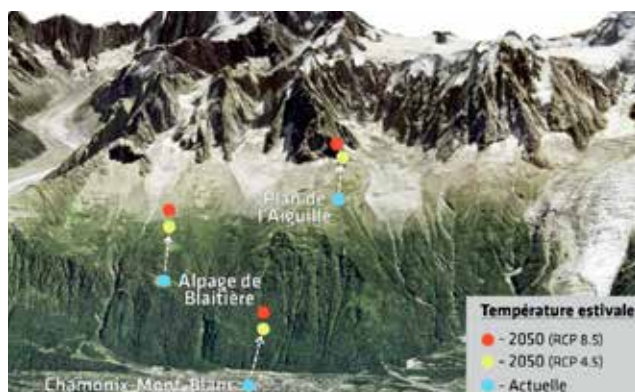


2050 (RCP 8.5)



IMPACTS SECTORIELS

Tourisme estival



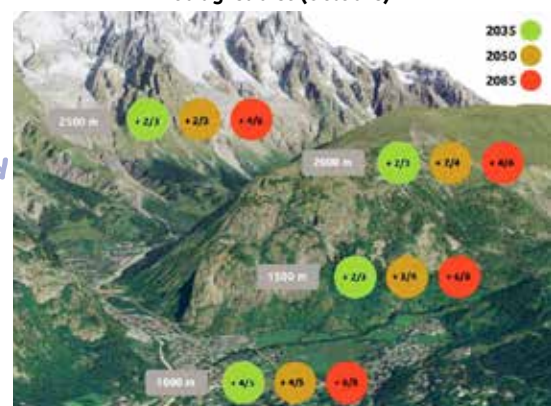
« Pôles de fraîcheur »

- La montagne deviendra d'autant plus un refuge de fraîcheur en été, pour les touristes comme pour les habitants
- Possible augmentation du flux touristique lors des canicules estivales

Valorisation des intersaisons

- Augmentation du nombre de journées « agréables » en automne
- Opportunités pour développer un tourisme à l'année réparti sur les 4 saisons

Variation du nombre de journées excellentes ou agréables (Octobre)



ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES Mode d'emploi

Quand et où voter... et modalités de vote

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu les dimanches 15 mars 2020 (1^{er} tour) et 22 mars 2020 (2^e tour).

En fonction de votre lieu de résidence dans la commune, vous votez dans l'un des neuf bureaux de Chamonix, 8 au Majestic et 1 à Argentières à la Maison de Village. Ils sont ouverts de 8h à 18h.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau où vous vous rendez pour voter et de justifier obligatoirement de votre identité, au moyen de l'un des douze documents admis. La carte d'électeur qui vous a été adressée avant les élections européennes est toujours en vigueur, elle vous permettra de trouver votre bureau de vote. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 7 février.

Si vous n'êtes pas disponible le jour de l'élection, vous pouvez donner une procuration. Mandant et mandataire doivent obligatoirement être inscrits sur les listes électorales de la commune, pas nécessairement dans le

même bureau. La procuration peut s'effectuer dans toutes les gendarmeries ou commissariats de France, dans les consulats pour l'étranger. Un même mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration. Une simple déclaration suffit, il n'est plus nécessaire de produire un justificatif. Tenez compte du délai d'acheminement vers la mairie et faites la démarche au plus vite.

Élus municipaux et communautaires : nombre, durée du mandat, mode d'élection

Compte tenu de la population de notre commune, le nombre de membres du conseil municipal est fixé à 29. Le conseil communautaire est quant à lui composé de 27 membres : 13 sont élus à Chamonix-Mont-Blanc (10 aux Houches, 3 à Servoz, 1 à Vallorcine).

Les conseillers municipaux sont élus pour six ans et sont renouvelés intégralement. Ils sont élus au scrutin de liste à deux tours, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les conseillers communautaires sont également élus pour six ans, par

fléchage, selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux. Vous n'aurez qu'un seul bulletin de vote avec d'un côté les conseillers municipaux, de l'autre les conseillers communautaires. Les conseillers communautaires doivent nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux.

La liste pour les élections municipales comporte autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus deux candidats supplémentaires. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour : obligation de parité.

L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour.

Pour les élections municipales, les sièges sont répartis entre les listes à la représentation proportionnelle, avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête, assurée de disposer de la moitié des sièges (15 pour Chamonix). Les 14 autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes présentes, ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés (ne sont comptés ni les nuls ni les blancs). Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des listes. Pour les élus communautaires, les sièges sont également attribués à la représentation proportionnelle.

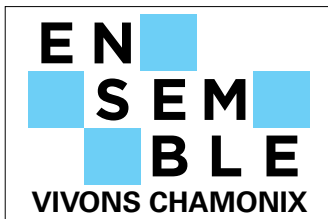


Photo Ministère de l'Intérieur © Francis PELLIER 2017/MINT0414



EXPRESSION POLITIQUE

La Tribune de la liste « Ensemble, vivons Chamonix »



ETAT DES LIEUX

Danger d'une vision à trop court terme

Lors des élections municipales 2014, « Ensemble Vivons Chamonix » avait dénoncé le surendettement de notre commune : 58 millions d'euros (en 2013). Ce que niait l'équipe municipale en place... Suite aux élections, cette même équipe a été contrainte de faire diminuer cette dette au détriment des investissements et d'assainir les emprunts toxiques qu'ils avaient eux-mêmes contractés.

DES INVESTISSEMENTS CONTESTABLES !!!

Le tremplin de saut à ski du Grépon devait être une formidable vitrine à l'entrée de Chamonix pour nos visiteurs (malgré le peu de visibilité de la route principale), financé en grande partie par la communauté de communes. Initialement ce projet devait coûter 900 000 euros. Mais au fur et à mesure le budget a augmenté et s'est élevé à plus d'1,2 Million. Aujourd'hui, suite à des malfaçons et à une mauvaise conception (les lisses ne sont pas aux normes de sécurité), il faut remettre 230 000 euros pour sa conformité ! On peut se poser la question de la pérennité et de la pertinence de l'installation : coût de fonctionnement, coût d'entretien, taux d'utilisation pour 20 jeunes et 10 adultes licenciés à Chamonix. A côté de cela, la section escalade, 172 jeunes et 232 adultes licenciés attendent toujours une salle à la hauteur d'une ville qui est la capitale mondiale de l'alpinisme !

D'autre part, n'oublions pas que nos impôts ont financé la rénovation de la piste du Kandahar pour 12 Millions d'euros dans l'espoir d'accueillir deux saisons de coupe du monde qui va engendrer de la pollution dans

notre vallée pour seulement 2 jours d'événement, et ne rien apporter aux ski-clubs locaux pourtant en manque de stades d'entraînement. On peut se demander si cela n'est pas en complète contradiction avec la politique environnementale menée par notre Vice Président à l'environnement et au développement durable du Conseil Régional (notre maire).

DES ENGAGEMENTS QUI NE REPONDENT PAS AUX INTERETS DE LA COLLECTIVITE :

Tout au long de cette mandature l'opposition a été traitée avec mépris lors des conseils municipaux : nos questions étaient toujours incongrues, nos interventions mal renseignées, nos dossiers incomplets ! Ce qui est contradictoire avec les pratiques courantes de l'équipe de la majorité qui pratiquait la rétention d'informations et même la désinformation. Mais malgré leur longue expérience d'élus, une formation en gestion de contrat de Délégation de Service Public aurait pu leur être utile...

- Les nouveaux engagements pris par Monsieur le Maire ne vont pas faciliter l'avenir de notre commune. Pour exemple, la centrale hydro-électrique de Tacconnaz qui produit certes de l'électricité mais dont le montage financier dans l'intérêt de la société VOLTALIA est contestable. Cette équipe majoritaire n'a de cesse de vendre au fur et à mesure notre patrimoine foncier et naturel. Le réchauffement climatique que l'on ne peut nier va provoquer une rareté de nos ressources en eau. Et ils n'en tiennent pas compte, ils ont une vision à trop court terme. Il est essentiel de garder la maîtrise de nos ressources naturelles et de notre énergie ! Afin de percevoir une « rente », ils ont cédé cette ressource à un groupe financier pour une durée de 60 ans (presque 3 générations).

- Dernièrement, l'hôtel Couttet a été cédé avec un contrat de concession de service à un groupe hôtelier parisien pour être transformé en hôtel

5 étoiles pour une durée de 50 ans ! Est-il opportun d'accueillir dans un patrimoine public une clientèle très aisée et répondant ainsi à une politique touristique de plus en plus élitiste. Parallèlement, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile pour les employés de se loger sur place... et ce choix politique à de lourdes conséquences sur le logement. En attirant une clientèle « haut de gamme », notre commune engage Chamonix dans une voie économique qui pousse ses habitants hors de la vallée et détruit la vie locale. Le résultat d'une telle politique économique et touristique nous amène progressivement à une ville vidée de ses habitants et à des habitations aux volets fermés une grande partie de l'année. Ne nous trompons pas, seule une mixité de population peut maintenir une vie locale et faire vivre nos commerces toute l'année.

- L'engagement avec la Compagnie du Mont Blanc pour une durée de 40 ans laisse perplexe face au réchauffement climatique... Mais ce n'est pas le seul doute, lors de la restitution du travail fait par l'Office du Tourisme intercommunal sur la marque « Chamonix Mont Blanc, Ouvrez la voie » (1.2 millions d'euros de budget), on regrette le télescopage avec la marque de la CMB : « Mont Blanc Natural Resort ». Ces deux marques œuvrent pour la commercialisation d'un périmètre différent du territoire, pour des stratégies différentes, engendrant des conséquences environnementales contraires aux volontés des élus de la communauté de commune. De ce fait on est en droit de s'interroger si les intérêts de la collectivité sont respectés ? On peut se demander si ce qui est recherché est la meilleure rentabilité économique de la CMB ou la meilleure stratégie pour la collectivité ? Il est difficile de comprendre les relations entretenues par la commune de Chamonix et son délégataire.

Au final, il est préoccupant d'apprendre qu'un juge d'instruction a décidé de diligenter une enquête judiciaire à l'encontre du maire de Chamonix et l'a placé en garde à vue et conclu à sa mise en examen pour "favoritisme" et "prise illégale d'intérêts".

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



2019

BOUCHET Emie **28/10**
AUDIBERT Emil **30/10**
EDELSTEN Sukie **31/10**
BELGHIT Sara **03/11**
WYSER Iris **06/11**
CHAMEL Inès **08/11**
HYVÖNEN Alma **14/11**
SURDU Maya **16/11**
SURDU Christian **16/11**
BIDAUX DUCROS Romeo **24/11**

BOUCANSAUD Léna **25/11**
GIUDICI RING Charlotte **30/11**
DUBOIS Jules **09/12**
CAPELLE Héloïse **16/12**
LAFARGE Ernest **31/12**

2020

ALI Amine **01/01**
ALI Amir **01/01**
ABBAOUI CAUSSE Nael **05/01**
GALLI Sandro **06/01**
EGGLESTON Emma **09/01**
CORREIA Émy **11/01**
WICKMAN Noa **12/01**

MARIAGES



BEAULE Corinne & BRETEAU Sylvain
23/11/2019
SQUINDO Denise & TREVES Fabio
11/01/2020



DÉCÈS



2019

VIANNA Pedro **27/10**
NICLAEYS Edouard **30/10**
GROGNUX Bernard **31/10**
GABAYE Pierre **01/11**
STRAGIOTTI née FOL Eugénie **05/11**
FERREIRA PINTO Agostinho **05/11**
MARMOL née PICCOT Henriette **07/11**
MABBOUX née CART Germaine **12/11**
EVALET Paul **14/11**
CACHAT Arlette **20/11**
BONNIOT Max **20/11**
LABBRE Pierre **20/11**
BUTTOUDIN Gérard **27/11**
BERTAGGIA née MENON Eleonora **30/11**
MONARD Robert **30/11**

BUTTOUDIN née FAVRET Claudia **16/12**
MERMILLOD-BONTEMPS Simone **20/12**
MÉTRAL Maurice **21/12**
ROUAJI Mohamed **25/12**

2020

CHOULOT née GOETTELMMANN
Odile **02/01**
COMTE née GIAZZON Céline **03/01**
BOSSONNEY née SIMOND Lucienne
04/01
SIMOND née CARNOT Annick **06/01**
CURTAT-CADET Georges **06/01**
COUTTET Georgette **07/01**
VULPILLIÈRE née MOËNNE-LOCCOZ
Isabelle **08/01**
RAVANEL Alfred **09/01**
CARRIER Raoul **14/01**

Vous souhaitez connaître l'actualité de votre ville ?

FACEBOOK

Rejoignez les pages Facebook de la mairie de Chamonix et de la vallée de Chamonix Mont-Blanc, faites-les connaître, partagez-les avec vos amis !

Vous y trouvez des informations sur les principales actions menées dans les domaines de l'environnement, des transports, du logement, du sport, de la culture, du scolaire, de la jeunesse et des seniors..., sur les constructions et les travaux en cours, sur l'événementiel, sur les résultats des athlètes du Team Chamonix, sur les opérations spéciales... Découvrez ces pages, likez-les, commentez-les, partagez-les ! Ces pages sont vos pages ! Elles sont un espace d'échange avec les résidents, avec tous ceux qui aiment Chamonix. Nous comptons sur vous pour les faire vivre. Devenez ambassadeur de la vallée de Chamonix !

NEWSLETTERS

Abonnez-vous aux newsletters
www.chamonix.fr

- Actualités
- Agenda événementiel
- Conseil municipal
- Restauration municipale

SITES INTERNET

Retrouvez-nous sur internet

www.chamonix.fr
www.cc-valleedechamonixmb.fr

Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Les TEMPS FORTS de février à avril 2020

- | | |
|--------------------------------|--|
| 8 & 9 février | KANDAHAR – COUPE DU MONDE DE SKI
Slalom & Géant Parallèle |
| 10 au 21 février | 1 TEMPS DANSE #7
Avec la Compagnie KHAM |
| 14, 21, 28 février
& 6 mars | INTERVALL'ÉE #4 |
| 26 février | CHAMONIX EN ROUGE
Fête de l'ESF |
| 1 ^{er} mars | RUN AND SKATE |
| 6 au 8 mars | RENCONTRE D'AUTEURS ET ATELIERS JEUNESSE
Médiathèque de Chamonix |
| 8 mars | CHOEUR DE CHAMBRE DE GENÈVE ET CAMERATA
DU MONT-BLANC
Concert à l'Église de Chamonix |
| 14 & 15 mars | CROSS THE LINE
Compétition de Freeski Cross - La Flégère |
| 16 au 21 mars | PRINTEMPS MUSICAL #19
MJC |
| 31 mars au 5 avril | CHAMONIX UNLIMITED FESTIVAL (ELECTRO) |
| 3 au 5 avril | FESTIVAL LA CORSE À CHAM #16 |
| 4 & 5 avril | GRANDE BRADERIE DES COMMERÇANTS
DE LA VALLÉE DE CHAMONIX |
| 11, 12 & 13 avril | LA TRACE DES GRANDS
Compétition de Ski Alpinisme - Les Grands Montets/Argentière |
| 18 & 19 avril | GRAND RAID DYNASTAR ET FINALE CHAMPIONNAT
DE FRANCE DE FREERIDE |
| 23 au 26 avril | FESTIVAL MAGIC MONT-BLANC #3
Avec Éric Antoine et de nombreux artistes reconnus |



CHAMONIX-MONT-BLANC



Vallée de Chamonix Mont-Blanc
www.chamonix.com